

L'arrêté royal instaurant un honoraire de disponibilité pour les gardes prestées entre 22h le soir et 8h le matin est paru au Moniteur ce jeudi matin.

**Montant** : 65€ TVAC

**Entrée en vigueur** : dès le 1<sup>er</sup> novembre 2019

**Condition** : « le pharmacien qui assure le service de garde ne peut porter en compte cet honoraire de disponibilité que s'il est disponible immédiatement **durant toute la période de garde** »

Cet honoraire vous sera comptabilisé par votre OT.

Entre 22h et 8 h le matin, les deux honoraires (l'honoraire actuel de garde = 5.32 Euros et l'honoraire de disponibilité = 65 euros) peuvent être cumulés.

- Le patient dispose d'une prescription pour au moins un médicament remboursé = un honoraire de garde à charge de l'INAMI (5,32) + Honoraire de disponibilité (22h – 8h).
- Le patient dispose d'une prescription uniquement pour un ou des médicaments non remboursables = pas d'honoraire de garde. (~~5,32~~) + honoraire de disponibilité (22h- 8h).
- Le patient se présente sans prescription = un supplément peut lui être facturé (l'honoraire de garde de 5.32 ou un montant que vous aurez déterminé en informant préalablement et correctement le patient = AFFICHER ce montant de manière lisible) + honoraire de disponibilité (22h – 8h)

TABLEAU 1 : 19:00 -> 22:00 (jour normal) ou 08:00 -> 22:00 (dimanches et jours fériés)				
Situation	Supplément	Montant	Payeur	Systématique ?
Sur prescription (au moins 1 remboursable) urgent	Honoraire par visite	5,32 €	INAMI	Oui
Sur prescription (au moins 1 remboursable) non urgent	Honoraire par visite	5,32 €	INAMI	Oui
Sur prescription sans remboursable	Pas d'honoraire	-	-	-
Sans prescription (OTC)	Honoraire libre	Libre	Patient	Non
Sans prescription (Para)	Honoraire libre	Libre	Patient	Non

TABLEAU 2 -- 22:00 -> 08:00				
Situation	Supplément	Montant	Payeur	Systématique ?
Sur prescription (au moins 1 remboursable) urgent	Honoraire par visite	5,32 €	INAMI	Oui
Sur prescription (au moins 1 remboursable) non urgent	Honoraire par visite	5,32 €	INAMI	Oui
Sur prescription sans remboursable	Pas d'honoraire	-	-	-
Sans prescription (OTC)	Honoraire libre	Libre	Patient	Non
Sans prescription (Para)	Honoraire libre	Libre	Patient	Non
<b>Honoraire de disponibilité</b>	<b>Honoraire forfaitaire</b>	<b>65,00 €</b>	<b>INAMI</b>	<b>Oui</b>

Plus en détail sur le sujet dans notre prochaine APPL info.